

APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de SATHONAY CAMP

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,
le Conseil d'Administration du CCAS de Sathonay Camp doit être renouvelé à la suite du
renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil d'administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
 - Les associations familiales désignées sur proposition de l'UDAF (Union Départementale des associations familiales)
 - Les associations de retraités et de personnes âgées du département
 - Les associations de personnes handicapées du département
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Pour être recevable, les candidatures devront concerner des personnes :

- Représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de la commune de Sathonay Camp :

- Une liste comportant au moins 3 personnes avec l'identité complète de chaque candidat précisant la catégorie représentée
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce/ces représentants

Date limite de dépôt des candidatures

10/04/2025

A faire parvenir à Monsieur le Maire – 2 place Joseph THEVENOT – 69580 SATHONAY CAMP
ccas@ville-sathonaycamp.fr avec un document PDF signé (par le président de l'association ou une personne dûment habilitée).

Le Maire
Damien MONNIER

